**Projet de fin d’études**

**Projet de fin d’études**

Le projet de fin d’étude est un travail écrit, obligatoire dans les formations de niveau licence (PFE). Il s’agit de réaliser un travail de réflexion et d’analyse rigoureux à partir d’une question en lien avec la filière paramédicale choisie.

C’est un travail d’initiation à la recherche. Le PFE est rédigé en fin de licence (à partir de 6ème semestre).

L’étudiant est amené à élaborer une problématique à partir d’une situation professionnelle spécifique. Après la collecte des données empiriques et théoriques, leur analyse et leur mise en relation, l’étudiant va traduire le cheminement de sa réflexion autour d’une problématique.

**Rôle de l’encadrant (avec ou sans Co-encadrant)**

* Accompagner l’étudiant dans la méthodologie de recherche
* Le guider à partir des documents écrits par les étudiants
* Le conseiller dans ses recherches
* Contrôler le respect des délais imposés par l’administration
* Assurer des rencontres individuelles auprès de chaque étudiant encadré et en assurer une traçabilité
* Evaluer le PFE et autoriser son impression.
* Assister à la soutenance de PFE.

## Etapes administratives

### 1ère étape

Remplir et faire signer par votre encadrant la lettre d’approbation de votre PFE.
[Téléchargez la Fiche d’approbation](https://www.umm-tunisie.com/wp-content/uploads/2017/06/UMM-Lettre-dapprobation-PFE-1.pdf)

### 2ème étape

Remettre la lettre d’approbation au service de scolarité (unité d’accueil) avant le dernier samedi de novembre.

### 3ème étape

Approbation ou rejet par la commission pédagogique de la filière, 5 jours ouvrables après le dépôt de la fiche d’approbation. Les étudiants trouveront la décision de la commission pédagogique à l’accueil du Service de scolarité. En cas de rejet, l’étudiant doit proposer un autre sujet et soumettre une autre lettre d’approbation dans les 10 jours ouvrables.

### 4ème étape

Rencontres régulières entre l’étudiant et son encadrant permettant à l’étudiant d’avancer progressivement.

### 5ème étape

Remise à l’encadrant avant le dernier samedi d’avrild’une copie zéro une fois la rédaction du PFE achevé.

### 6ème étape

Signature d’une autorisation d’impression par l’encadrant, si celui-ci considère que le travail peut être soutenu devant un jury. Dans le cas contraire, l’étudiant doit retravailler son PFE.

L’avis de la commission pédagogique et de la direction de l’établissement sont obligatoires et ce après l’autorisation de l’encadreur.

[Téléchargez la fiche d’’autorisation d’impression](https://www.umm-tunisie.com/wp-content/uploads/2022/10/UMM-Autorisation-dimpression-PFE-1.pdf)

### 7ème étape

Remise par l’étudiant au Service de scolarité (unité d’accueil) de 4 exemplaires du PFE ainsi que de l’autorisation d’impression signée par l’encadrant, avant le 1e samedi de mai.

### 8ème étape

Convocation pour la soutenance du PFE devant un jury désigné par le directeur de l’établissement.